

# **\* COMPTE RENDU DE SEANCE \***

---

---

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2011**

**L'an deux mille onze, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 20 janvier 2011, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président :** Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

### **PRESENTS :**

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Gilbert VEYRON, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Catherine GUILLEN-AVEZ, Willy PLAZZI, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Denise ROSSET-BRESSAND, Pascal MARION-BOURGEAT, Catherine LAVAL, Patrice MANGEREST, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Eric FROMAIN.

### **ABSENTS :**

Zeina KHAIR-LAFOND, Patrick PUTTEVILS, Dominique PERRIN.

### **EXCUSES :**

Nathalie FAURE, Yannis AL MAHDI.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Evelyne FONTAINE à Daniel GOUX, Véronique SCHMITT à Michèle PIBOULEU, Philippe NICOLINO à Françoise CHAVAGNE, Françoise BOTTURA à Noureddine MESBAHI, Marie LORIAU à Corinne DUBOS, Mireille ROUVIERE à Gilbert VEYRON, Yolande LOBA à Denise ROSSET-BRESSAND, Philippe MEUNIER à Catherine LAVAL.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Adrien DRIOLI.

====oOo====

**Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.**

.../...

## INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire informe l'assemblée de la démission du Conseil municipal de Monsieur Pierre Favre et de Monsieur Pascal Merle, effective au 13 janvier 2011.

En conséquence, pour occuper les deux sièges devenus vacants, en application des dispositions de l'article L 270 du code électoral, et suite aux refus de Monsieur Charvet et de Madame Gomes (suivants de liste appelés à siéger), Madame le Maire **déclare Madame Dominique Perrin** (absente mais n'ayant pas émis de refus de siéger) **et Monsieur Eric Fromain** **officiellement installés en tant que nouveaux conseillers municipaux.**

### Adoption du procès-verbal de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2010.

### **Communication n° 11.001 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de décembre 2010)**

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de décembre 2010.

### **Délibération n° 11.002 : RESSOURCES HUMAINES : Dispositif du compte épargne temps - Actualisation suite au décret n° 2010-531 du 20 mai 2010**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, suite au décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant les modalités d'application du dispositif relatif au compte épargne temps, DECIDE de mettre à jour la réglementation applicable au sein de la collectivité.

### **Délibération n° 11.003 : RESSOURCES HUMAINES : Transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture en un poste d'adjoint technique 2ème classe (Maison de la Petite Enfance Henri Alain-Fournier)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de supprimer 1 poste d'auxiliaire de puériculture à la Maison de la Petite Enfance Henri Alain-Fournier ; CREE en lieu et place 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2011, au chapitre globalisé 012.

= Arrivée de Madame Faure à 19 heures 15 =

### **Délibération n° 11.004 : RESSOURCES HUMAINES : Transformation d'un poste de technicien en un poste d'adjoint technique (service Communication)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de supprimer 1 poste de technicien, à temps non complet, de 18 heures hebdomadaires ; CREE en lieu et place 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au service Communication, à temps non complet à hauteur de 18 heures hebdomadaires ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2011, au chapitre globalisé 012.

**Délibération n° 11.005 : RESSOURCES HUMAINES : Rémunération des agents chargés du recensement de la population - Année 2011**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ARRETE les règles de rémunération des agents en charge du recensement de la population au titre de l'année 2011 (attribution d'une somme de 500 euros, après service fait, au coordonnateur en charge du recensement ; attribution d'une somme de 1.182,86 euros, après service fait, à chacun des sept agents recenseurs de terrain ; attribution d'un euro supplémentaire par enquête restituée, quelle que soit la qualité de l'agent qui l'a conduite, coordonnateur ou agent de terrain) ; DECIDE que la rémunération de chaque agent recenseur sera minorée de 80 euros forfaitairement si la proportion d'enquêtes restituées ne dépasse pas 95 %, et qu'à l'inverse, si cette proportion est atteinte et dépassée, l'agent recenseur se verra attribuer une bonification forfaitaire de 120 euros ; DIT que la dépense afférente est prévue au chapitre 012 du budget 2011.

= Arrivée de Monsieur Al Mahdi à 19 heures 20 =

**Délibération n° 11.006 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal - Vote du budget primitif pour l'exercice 2011**

A l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix Pour et 7 abstentions), le Conseil Municipal APPROUVE le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2011, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 79.661.999 euros, répartie à raison de 59.193.597 euros en section de fonctionnement et de 20.468.402 euros en section d'investissement ; DIT que le budget principal est voté, selon la nomenclature M14 en vigueur au 1/1/2011, par nature et par chapitre sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire.

**Délibération n° 11.007 : AFFAIRES FINANCIERES : Budgets annexes « Usines-relais » et « Ateliers artisanaux » - Vote des budgets primitifs pour l'exercice 2011**

A l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix Pour et 7 abstentions), le Conseil Municipal APPROUVE successivement les budgets primitifs 2011 des deux budgets annexes, tels que présentés, à savoir :

- budget annexe « Usines-relais » : arrêté en dépenses et en recettes à 250.887 euros, répartis entre la section de fonctionnement pour 123.887 euros et la section d'investissement pour 127.000 euros ;
- budget annexe « Ateliers artisanaux » : arrêté en dépenses et en recettes à 138.778 euros, répartis entre la section de fonctionnement pour 77.900 euros et la section d'investissement pour 60.878 euros ;

DIT que ces budgets annexes sont votés et exécutés :

- ⇒ par nature et par chapitre conformément à la nomenclature M14 (arrêté modifié du 9/11/1998) pour le budget annexe « Usines-relais » ;
- ⇒ par nature et par chapitre conformément à la nomenclature M4 (arrêté du 27/8/2002) pour le budget annexe « Ateliers artisanaux ».

**Délibération n° 11.008 : AFFAIRES FINANCIERES : Fiscalité directe locale - Adoption des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2011**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les taux de fiscalité directe pour 2011 suivants :

- Taxe d'Habitation : 17,65 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 19,32 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 73,43 % ;

DIT que le produit fiscal prévisionnel pour 2011 est de 24.200.000 euros ; DIT que la variation de produit fiscal possible sera intégrée au budget 2011 par voie de décision modificative.

**Délibération n° 11.009 : AFFAIRES FINANCIERES : Attribution des subventions 2011 aux associations**

A l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix Pour et 7 abstentions), le Conseil Municipal APPROUVE l'état des subventions aux associations tel que présenté (total : 2.934.906 €) ; APPROUVE les montants des subventions de fonctionnement au C.C.A.S. (total : 1.914.030 €) ; DONNE à Madame le Maire mandat pour procéder aux démarches nécessaires au versement des subventions prévues dans ledit état.

**Délibération n° 11.010 : URBANISME : Révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Lyon/Bron - Avis de la Commune**

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis négatif sur le projet de révision du PEB de l'aérodrome de Lyon/Bron et DEMANDE à Monsieur le Préfet de retenir pour la zone C l'indice le plus contraignant :  $L_{den}$  55.

**Délibération n° 11.011 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté Trafictir Rhône-Alpes - Demande d'autorisation en vue de la modification des capacités de stockage par produit de l'établissement situé à Genas - Avis de la Commune**

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis réservé sur la modification des capacités de stockage par produit de la société Trafictir située 19 chemin des Mûriers à Genas.

**Délibération n° 11.012 : LOGEMENT : Pass-foncier - ZAC Berliet phase 2 - Validation d'une aide individuelle complémentaire**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre du Pass foncier concernant divers logements au sein du programme de la phase 2 de la ZAC Berliet îlot A, APPROUVE l'attribution d'une aide individuelle complémentaire à l'accession sociale (4.000 € pour un logement de six personnes) ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 2042.

**Délibération n° 11.013 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie - Secteur du Lortaret**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME la voie de desserte interne du parc d'activités Aktiland : « *rue de Lombardie* ».

**Délibération n° 11.014 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Maîtrise d'oeuvre relative à la démolition et la reconstruction du groupe scolaire Joseph Brenier - Attribution du marché**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre relative à la démolition et la reconstruction du groupe scolaire Joseph Brenier, au groupement composé de « TOTEM R. Lepasant » (architecte mandataire) et, comme cotraitants, de « Atelier Carte Blanche », « ECP Ingénierie », « BET MATTE SAS », « ENERPOL Ingénierie », « ADP Dubois SARL » et « Ingénierie Acoustique », sur la base des conditions financières suivantes : coût prévisionnel des travaux de 10.741.636,00 € HT (valeur octobre 2010), taux de rémunération de 12,091 %, forfait provisoire de rémunération de 1.298.771,21 € HT soit 1.553.330,37 € TTC ; AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes ; DIT que conformément à l'avis du jury rendu le 24 novembre 2010, une prime de 35.000 € HT sera versée à chacune des trois équipes non retenues ; DIT que les dépenses relatives à ces honoraires sont imputées à l'article 2313.

**Délibération n° 11.015 : EDUCATION : Classes de découverte - Modalités d'attribution de l'aide financière**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les modalités fixant les montants de l'aide financière aux écoles pour les classes de découverte en fonction du quotient familial (tranches de 0 à 310 : 25 €, tranches de 311 à 716 : 22 €, tranches de 717 à 1000 : 18 €) ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de participation financière afférentes avec les écoles concernées ; DIT que les dépenses relatives à la participation communale seront imputées à l'article 6574.

**Délibération n° 11.016 : SOLIDARITE : Octroi d'une subvention exceptionnelle au Foyer Notre Dame des Sans-Abri pour son opération « Les arbres de la solidarité »**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2.000 € à l'association « Foyer Notre Dame des Sans-Abri » dans le cadre de son opération « Les arbres de la solidarité » ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

**Délibération n° 11.017 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde le 21/01/11 pour le centre social de La Carnière - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au centre social de La Carnière, à titre exceptionnel, la gratuité de la salle du Concorde le 21 janvier 2011.

**Communication n° 11.018 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Chambre Régionale des Comptes - Communication du rapport d'observations définitives pour les exercices 2004 et suivants**

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire de la remise du rapport d'observations définitives (relatives à la gestion de la Commune de Saint-Priest sur les exercices 2004 et suivants) transmis par la Chambre Régionale des Comptes et de la tenue du débat, en application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières.

**Communication n° 11.019 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2009 de la Communauté urbaine de Lyon sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

**La séance est levée à vingt-et-une heures.**

**Le Maire,  
Martine DAVID**